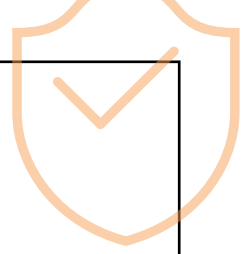


LCB-FT : LE DERNIER PAQUET EUROPÉEN (DDA COMPATIBLE)

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ET OBLIGATOIRES



3h30



Inter 2025 :

7 février | 21 mars | 6 juin | 17 octobre (matin)



Compatible

OBJECTIFS

- Comprendre les impacts du nouveau paquet européen LCB-FT,
- Identifier et maîtriser les étapes de sa mise en œuvre.



PUBLIC VISÉ

Directions générales, Responsables conformité, Responsables anti-blanchiment, Déclarants TRACFIN, Responsables juridiques, Responsables des risques, Responsables du contrôle permanent, Auditeurs.



Animation

Corinne DENAEYER : Juriste au sein du service Etudes juridiques fiscales et comptables de l'ASF et experte sur les thèmes les thèmes de la LCB-FT.

André JACQUEMET : Expert compliance et anti-blanchiment depuis 2003.



Prérequis

Aucun



Tarifs

Adhérent : 1050€ HT par participant

Non adhérent : 1210€ HT par participant



Méthodes pédagogiques

Exposés | ateliers pratiques



Moyens pédagogiques

Quiz d'acquisition de connaissances

PROGRAMME

Les nouveaux textes constituant le « Paquet LCB-FT » ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 19 juin 2024. Le déploiement a commencé avec un calendrier serré. Découvrez les impacts attendus dans vos opérations et les nouvelles attentes des régulateurs.

LA VEILLE ET LES NOUVELLES MODALITÉS DE SANCTIONS

- I. Points saillants au niveau international ayant une incidence sur le cadre européen
- II. Points saillants au niveau du cadre réglementaire européen
 - a. Les textes-clés et les grands changements induits
 - b. Les modalités de sanctions relatives à la LCB-FT et aux violations des sanctions internationales
- III. Orientations quant aux conditions d'application en France
- IV. Optimiser sa veille légale et réglementaire : le rôle des standards techniques
- V. Le timing de la mise en œuvre du nouveau « Paquet » européen LCB-FT

LA GOUVERNANCE DES ORGANISATIONS : DU GROUPE À L'ÉTABLISSEMENT ET LES RELATIONS ENTRE ÉTABLISSEMENTS

- I. Les obligations des groupes et des entités assujetties
- II. La communication entre entités assujetties
- III. Les nouvelles modalités de la supervision et des mécanismes de sanction

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES : REMETTRE L'OUVRAGE SUR LE MÉTIER

- I. L'impact sur les facteurs de risque (PTHR, PPE, BE, Luxe, Seuils, etc.)
- II. L'impact sur la classification de la clientèle (Hauts revenus, etc.)
- III. ATELIER : mise en situation – analyse du risque

L'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS : DE LA CONNAISSANCE CLIENT ET DES PARTENAIRES, À LA SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS

- I. Les modalités de la connaissance client : les changements à intégrer avant et pendant la relation d'affaires, notamment la déclaration de divergence
- II. Surveillance des opérations : les changements à intégrer
- III. La gestion des alertes
- IV. Les bases externes nationales et européennes à connecter
- V. L'archivage
- VI. ATELIER : mise en situation – choix des mesures de vigilance

LE CONTRÔLE INTERNE

- I. Le cadre de référence
- II. Le cas des prestataires de service d'externalisation de fonctions relevant du dispositif LCB-FT
- III. ATELIER : quels points de contrôle ?

LE REPORTING : CE QUI CHANGE

- I. Vers un reporting européen
- II. Modalités de la transition